



« Les Francas », c'est une association de mouvement d'éducation populaire, complémentaire à l'école publique ayant pour but de favoriser le développement de l'enfant, lui faire acquérir de l'autonomie, le former à être un citoyen et le faire participer à des activités individuelles et collectives. Les valeurs que nous défendons avec les Francas du Doubs sont, entres autres, la citoyenneté, la solidarité et l'accès aux loisirs pour tous.

Les objectifs du centre périscolaire sont de :

- Favoriser de manière individuelle le développement de l'enfant, l'apprentissage de l'autonomie et de l'hygiène.
- Favoriser des relations basées sur le respect d'autrui et du matériel
- Développer l'esprit d'entraide et de partage
- Associer les parents à la vie du centre
- Proposer des temps de loisirs adaptés aux enfants

Afin de répondre aux besoins des familles et des enfants, en partenariat avec la commune de Chapelle d'Huin :

- **Le périscolaire matin et soir et la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2022.**



Comment inscrire mon enfant ?

Pour les nouvelles familles, merci de venir retirer un dossier complet auprès du directeur du centre périscolaire de Chapelle d'Huin, **le jeudi 23 juin 2022, à la petite salle de Chapelle d'Huin.**

Dossier d'inscription :



- **Une fiche de renseignements**
- **La fiche sanitaire**
- **La copie du carnet de vaccination à jour**
- **Le planning d'inscription annuel ou mensuel. Un accès au portail famille (inscription en ligne) vous sera attribué.**
- **Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) réalisé à l'école ainsi que les médicaments** si votre enfant a un suivi médical particulier
- **Le numéro d'allocataire CAF(*) ou votre feuille d'imposition de 2021** (déclaration faite en 2021 sur vos revenus de l'année 2020) si vous n'avez pas de numéro d'allocataire.
En l'absence d'un des deux éléments ci-dessus, le tarif de la tranche la plus haute (QF > 2001) sera alors appliqué pour la facturation.
- **Pour les familles affiliées à la MSA, merci de nous transmettre une attestation de la MSA mentionnant votre quotient familial** ou votre avis d'imposition de 2021 (déclaration faite en 2021 sur vos revenus de l'année 2020).

Horaires d'accueil

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Périscolaire matin 7h30 à 8h30			Périscolaire matin 7h30 à 8h30	
Restauration scolaire 11h30 à 13h30			Restauration scolaire 11h30 à 13h30	
Périscolaire soir 16h30 à 18h30			Périscolaire soir 16h30 à 18h30	

Fréquentation exceptionnelle

Votre enfant peut, d'une façon exceptionnelle, être inscrit au périscolaire et ou à la restauration scolaire. Merci de nous en informer 48h à l'avance.

Fréquentation régulière

Votre enfant peut fréquenter la restauration scolaire et/ou le périscolaire, 1, 2, 3, ou 4 jours par semaine.

La restauration scolaire :

L'encadrement des enfants est assuré par des directeurs et des animateurs formés et ceci dans le respect des normes d'encadrement fixées par les services de la Direction Départementale de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports. (SDJES).

Ce service vise à assurer la fourniture de repas, mais il s'inscrit aussi dans une politique éducative globale qui vise à l'épanouissement et à la socialisation de l'enfant. L'objectif est d'apporter aux enfants une éducation en matière de goût et d'hygiène alimentaire et un apprentissage des règles de vie en collectivité.

Périscolaire matin/soir :

Il sera proposé aux enfants diverses activités en fonction de leurs envies.

Des ateliers et des soirées thématiques seront mis en place (suivant le nombre d'enfants inscrits). Vous en serez informés par mail.

Tarifs et facturation

Tranches QF	<u>Matin 1h</u>	<u>Midi (repas et garde 2h)</u>	<u>Soir 1h</u>	<u>Soir 2h</u>
	De 7h30 à 8h30	De 11h30 à 13h30	De 16h30 à 17h30	De 16h30 à 18h30
0 – 800 ATL déjà déduites	1.50 €	4.40 €	1.50 €	3.00 €
801 – 1000	1.60 €	5.40 €	1.60 €	3.20 €
1001 - 1200	1.70 €	5.90 €	1.70 €	3.40 €
1201 - 1600	1.90 €	6.20 €	1.90 €	3.80 €
1601 - 2000	2.10 €	6.60 €	2.10 €	4.20 €
>2001	2.30 €	7.00 €	2.30 €	4.60 €



Les factures seront envoyées via le portail famille, chaque début de mois suivant la période facturée.

Les règlements peuvent être effectués par carte bancaire via le portail famille, chèque bancaire, espèces ou par CESU. (uniquement pour le coût de la garde)

Selon les notifications de la CAF, votre quotient familial est mis à jour chaque année au mois de janvier. Votre taux de facturation est donc réévalué au mois de janvier de chaque année et valable pour l'année civile en cours. Si votre situation familiale venait à changer en cours d'année, merci de nous en avertir pour que nous puissions prendre en compte votre nouveau quotient familial.



Modification de planning

Les inscriptions et ou modifications orales ne sont pas prises en compte.



Les modifications sont à faire via le portail famille ou par mail au plus tard 48h à l'avance.

Une absence non signalée / signalée hors délai est tout de même facturée.

Toutefois une annulation le jour même pour le périscolaire du soir est possible avant 11h, cependant vous devez impérativement le signaler au directeur. Il en va de la sécurité de vos enfants et de la responsabilité de tous.

Pour des raisons d'organisation de l'équipe et du bon accueil de vos enfants, merci de respecter ces consignes.

En cas de sortie annoncée par les enseignants ou de grève, les repas sont systématiquement annulés et donc non facturés. Si absence inopinée enseignant, le repas sera facturé.

En cas d'enfants malades, le 1er jour d'absence au repas du midi reste facturé. Les jours suivants seront déduits uniquement sur justificatif et si, bien signalé au directeur.

Informations complémentaires

Les repas sont livrés en liaison froide par l'entreprise "Cuisine d'Uzel" et sont contrôlés par une diététicienne.

Les menus seront affichés et distribués aux enfants fréquentant la restauration scolaire.

Un goûter est servi vers 16h45, (pris en charge par nos soins) puis les enfants peuvent à loisir dessiner, lire, faire un jeu de société, leurs devoirs, un jeu collectif ou encore une activité manuelle.

L'organisation périscolaire permet au regard du projet pédagogique et de la volonté de l'équipe, d'imaginer des ateliers ludiques pour les enfants, mais aussi de garantir une libre place dans leur choix et leur participation.

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre seuls un médicament. Pour les enfants ayant un traitement médical permanent ou un problème chronique, le cadre d'un P.A.I est vivement recommandé. Pour un traitement temporaire, L'équipe d'animation n'administrera aucun médicament sans l'ordonnance du médecin et une autorisation écrite de votre part.

Permanences et contact



Je serais joignable au téléphone les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 18h30.

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à me laisser un message vocal sur le téléphone ou m'envoyer un mail.

Fabien MERSCH -

Cordonnées temporaires : Tel : 06 88 27 44 69

Mail : valdusiers.cdl@francas-doubs.fr

Une réunion de rencontre, d'information et/ou d'inscription avec les familles aura lieu

le jeudi 23 juin 2022 à 20h00 à la petite salle de Chapelle d'Huin